

Montréal, le 25 juillet 2019

L'honorable Wayne Easter
Président
Comité permanent des finances
Chambre des communes
131, rue Queen, sixième étage
Ottawa (Ontario), K1A 0A6

Par courriel : FINA@parl.gc.ca

Objet : Commentaires du CPEQ dans le cadre des consultations pré-budgétaires du Canada

Monsieur le Président,

Le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) vous transmet, par la présente, ses commentaires dans le cadre des consultations pré-budgétaires annoncées par le gouvernement du Canada dans un communiqué de presse du 13 juin 2019.

Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le CPEQ constitue l'organisation parapluie qui représente le secteur d'affaires du Québec pour les questions reliées à l'environnement et au développement durable, sur des enjeux d'intérêt général et commun, et coordonne les objectifs de ses membres. Le CPEQ a donc pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable. Le CPEQ regroupe plus de 300 entreprises, associations et centres de recherche parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 300 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

1. Commentaires généraux

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une multiplication de la réglementation et des mesures en matière environnementale et ce, surtout dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Le nouveau cadre législatif et réglementaire a un impact non-négligeable sur les obligations financières des entreprises, ce qui est susceptible d'affecter leur compétitivité.

Le secteur industriel québécois, par exemple, a activement participé aux réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis 1990. En effet, selon le plus récent inventaire des émissions de GES du Québec, le secteur industriel a enregistré une diminution de l'ordre de 26,4% de ses émissions.

Toutefois, si le secteur industriel veut réduire davantage ses émissions, les entreprises devront réaliser des projets nécessitant des investissements significatifs. À ce sujet, nous rappelons que la Commission canadienne sur l'éco-fiscalité, dans un rapport publié en 2016, a démontré de façon très convaincante, que des investissements dans des technologies à faible empreinte en carbone permettant au secteur industriel manufacturier canadien de moderniser ses procédés et ses équipements, constitue une des solutions les plus judicieuses lorsque vient le temps de déterminer quelle est la meilleure façon de réutiliser les revenus provenant de la tarification du carbone.

Selon nous, en investissant une partie importante du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone dans le secteur industriel et manufacturier, le gouvernement disposerait d'un levier supplémentaire pour atteindre ses objectifs de réduction de GES. Avec l'entrée en vigueur du système de tarification fondé sur le rendement, dont les recettes sont générées par les entreprises, un tel investissement devient nécessaire afin d'inciter les entreprises à optimiser leurs procédés de fabrication et de maintenir leurs activités au Canada plutôt que de déménager dans un pays où la réglementation environnementale est moins exigeante. En plus de contribuer à la réduction des émissions de GES et à la lutte contre les changements climatiques, une aide gouvernementale favoriserait également le maintien d'une économie verte et forte, tout en préservant des emplois au Canada et en développant une expertise solide.

2. Commentaires spécifiques

- *Bonification du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone*

Le CPEQ est d'avis que des sommes additionnelles devraient être allouées dans le cadre du Fonds pour une économie à faible émissions de carbone. En effet, nous sommes d'avis que ce Fonds peut s'avérer un outil important dans le cadre de la lutte aux changements climatiques au Canada.

À titre d'exemple, nous notons que le volet « Leadership » du Fonds a déjà permis de bonifier des programmes québécois performants tels qu'ÉcoPerformance et Technoclimat. Ces programmes ont déjà permis la réalisation de projets structurants de réduction au Québec et une bonification de l'enveloppe destinée aux provinces permettrait de maximiser le potentiel de réduction de ces programmes.

Le volet « Défi » devrait également être bonifié afin de permettre aux entreprises de réaliser des projets structurants de réduction des émissions de GES. Nous avons, dans une lettre transmise en 2016 à la Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, recensé certains projets qui pourraient être réalisés avec une aide financière gouvernementale. Sans refaire l'énumération de ces projets, nous notons qu'avec une somme d'environ un milliard de dollars, des entreprises québécoises pourraient, sur une période de dix ans, réduire leurs émissions de GES de près de onze millions de tonnes.

Nous sommes également d'avis que l'accès aux sommes devrait être simplifié. En effet, nous avons constaté qu'il pouvait être difficile pour les entreprises d'obtenir des sommes, puisque les délais pour compléter une demande sont souvent trop courts et que, pour les petites et moyennes entreprises (PME), il peut être complexe d'identifier les projets pouvant être réalisés. Ainsi, il pourrait être pertinent d'établir, pour chaque programme d'aide financière découlant du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, un délai maximal pour les analystes du gouvernement. Nous suggérons également que le gouvernement fournisse des ressources financières pour aider les PME à remplir les demandes de financement qui peuvent s'avérer complexes.

Ainsi, nous suggérons de prolonger les périodes d'appel de projets et accorder du financement aux PME afin qu'elles puissent procéder à un diagnostic de leurs possibilités de réaliser des projets structurants de réduction des émissions de GES.

La bonification de l'aide financière disponible pour le secteur industriel nous apparaît d'autant plus nécessaire considérant que toute autre mesure visant à réduire les émissions de GES sont tributaires de

la performance de l'industrie. En effet, le développement du transport en commun, par exemple, nécessite l'utilisation de pétrochimie, d'hydrocarbures et de ressources minières. Dans ces circonstances, un secteur industriel performant peut permettre de faciliter l'implantation des autres mesures.

- *Modernisation des procédés industriels*

Nous sommes d'avis que le secteur industriel serait en mesure de réduire considérablement ses émissions de GES en remplaçant l'utilisation de combustibles fossiles par l'électricité ou par des combustibles moins émetteurs, tels que les biocombustibles, lorsque cela est possible.

Or, dans les cas où, même si la substitution est possible sur le plan technique, les entreprises préfèrent continuer à utiliser des combustibles fossiles puisque, le prix d'acquisition du nouvel équipement est trop élevé et le coût d'exploitation est prohibitif.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait investir massivement dans les programmes en efficacité énergétique afin de favoriser la transition vers l'utilisation d'une énergie plus propre.

De plus, nous rappelons que l'électrification des procédés industriels s'inscrit directement dans le cadre de l'objectif de développement durable (ODD) numéro 7, qui vise, entre autres, à accroître l'utilisation d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

- *Innovation*

Le CPEQ note que, dans plusieurs cas, le développement des nouvelles technologies est compromis à la phase de la commercialisation et ce, généralement en vertu d'un manque de financement.

Pour pallier cette problématique, nous estimons qu'il est essentiel que le financement soit accessible tout au long de la chaîne d'innovation, c'est-à-dire du laboratoire, au projet pilote, à l'usine de démonstration jusqu'à la commercialisation. En effet, le financement constant constitue une condition essentielle à l'émergence des nouvelles technologies destinées à contribuer aux objectifs énergétiques du Canada.

Dans l'optique d'accroître le financement de l'innovation en efficacité énergétique et en réduction de GES, le gouvernement devrait continuer de soutenir les efforts de recherche et de développement, en rehaussant, par exemple, le crédit d'impôt pour la recherche et le développement afin que les grandes entreprises ainsi que les petites entreprises puissent réaliser des projets visant à accroître l'efficacité énergétique.

Nous rappelons, par ailleurs, que la recherche et le développement s'effectuent dans une perspective à long terme. Dans ce contexte, nous rappelons que plusieurs essais sont nécessaires avant qu'une technologie soit au point. Ainsi, nous suggérons de bonifier le programme de *Technologies du développement durable Canada* afin de favoriser le financement à l'étape des essais en situation réelle des nouvelles technologies.

Le gouvernement devrait par ailleurs adapter ses différentes politiques afin de stimuler les investissements privés et offrir un soutien durant la phase de mise en marché et de commercialisation de ces nouvelles technologies via des programmes permettant l'accès au capital. Nous suggérons, entre autres, que le crédit d'impôt à la recherche et au développement soit prolongé jusqu'à la phase de commercialisation d'une nouvelle technologie.

Par ailleurs, bien que la subvention demeure la meilleure forme d'aide financière, le prêt sans intérêts peut également représenter un véhicule intéressant pour les entreprises qui souhaitent réaliser des projets de recherche et d'innovation.

Parmi les innovations qui pourraient être favorisées, nous notons que le captage et la séquestration du carbone (CSC) offre un important potentiel de réduction des émissions de GES. D'ailleurs, à cet effet, l'Office national de l'énergie a expressément reconnu, dans son rapport intitulé « *Avenir énergétique du Canada en 2016 - Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040* », que le CSC constitue une technologie qui pourrait transformer la filière énergétique et qui pourrait avoir un effet domino sur l'efficacité des autres technologies.

Or, l'implantation de cette technologie est très coûteuse et elle n'est pas encore au point, alors que des projets de démonstration sont encore effectués. Ainsi, avant que cette technologie soit économiquement viable, beaucoup de recherches et de développements devront avoir été réalisés.

Dans ce contexte, le CPEQ estime qu'il serait pertinent que des sommes soient expressément prévues au budget afin de favoriser le développement de la technologie de CSC.

3. Conclusion

Le CPEQ rappelle la pertinence de bonifier le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et de simplifier l'accès au financement afin que les entreprises puissent réaliser des projets structurants de réduction des émissions de GES. Il serait également nécessaire de prévoir la possibilité, pour les PME, d'obtenir des sommes afin de procéder à un diagnostic de leurs activités et identifier les possibilités qui s'offrent à elles pour réduire leurs émissions de GES.

Nous rappelons qu'il est primordial que le gouvernement investisse massivement dans les programmes d'efficacité énergétique. Plus particulièrement, nous sommes d'avis que des sommes devraient être spécifiquement prévues pour aider les entreprises à améliorer leurs procédés industriels.

Finalement, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait favoriser l'innovation, notamment en offrant plus de soutien à l'étape de la commercialisation des nouvelles technologies propres. Les programmes de subvention pour la conception de telles technologies devraient également être bonifiés et des mesures permettant de favoriser la commercialisation des nouvelles technologies propres devraient également être mises en place.

En espérant que ces commentaires vous seront utiles, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Hélène Lauzon
Présidente - directrice générale
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec

Voir ci-dessous nos recommandations.

Recommandations

➤ **Recommandation 1 :**

Le gouvernement devrait bonifier l'enveloppe des volets « leadership » et « défi » du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

➤ **Recommandation 2 :**

Le gouvernement devrait prolonger, pour les entreprises, les périodes d'appel à projets dans le cadre du volet « défi » du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

➤ **Recommandation 3 :**

Le gouvernement devrait permettre l'octroi de sommes aux petites et moyennes entreprises afin qu'elles effectuent un diagnostic visant à identifier les projets de réduction d'émission de GES qu'elles pourraient effectuer.

➤ **Recommandation 4 :**

Le gouvernement devrait prévoir des sommes expressément pour favoriser l'électrification des procédés industriels.

➤ **Recommandation 5**

Le gouvernement devrait bonifier le programme de *Technologies du développement durable Canada* afin de favoriser le financement à l'étape des essais en situation réelle des nouvelles technologies.

➤ **Recommandation 6 :**

Le gouvernement devrait adapter ses différentes politiques afin de stimuler les investissements privés et offrir un soutien durant la phase de mise en marché et de commercialisation de ces nouvelles technologies via des programmes permettant l'accès au capital.

➤ **Recommandation 7 :**

Le gouvernement devrait prévoir expressément des sommes visant à favoriser le développement de la technologie de captage et de séquestration du carbone.